

# ÉCHO DU CE MAI 2018

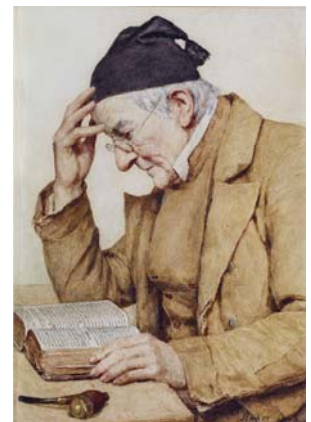
## DÉFENDRE NOS EMPLOIS, SAUVER NOTRE ÉTABLISSEMENT



Avant même de dérouler l'ordre du jour, plusieurs organisations syndicales se sont exprimées concernant **la suppression très probable de 4 000 postes d'ici 2022**. Il en ressortait le rejet quasi-unanime de ce **coup de poignard social** que Jean Bassères a confirmé plusieurs fois depuis avril. Un comité central d'entreprise (CCE) devrait se tenir sur ce sujet dans les semaines à venir. Aussi, les élu-es du comité d'établissement francilien ont exigé que se tienne, dans la foulée du CCE, une **réunion extraordinaire sur les conséquences des suppressions massives de postes pour notre région**. Des organisations syndicales continuent à lutter contre toute baisse d'effectifs dans un contexte de chômage de masse. Mais **la mobilisation de chaque agente et agent est nécessaire** pour faire front au démantèlement annoncé de notre établissement !

## UNE EXPERTISE POUR ÉTUDIER LA SITUATION ÉCONOMIQUE

À l'ordre du jour du comité d'établissement, **les élu-es étaient consultés sur la situation économique et financière** de Pôle emploi. Cette consultation comprend l'exercice 2017 et le budget 2018. La direction se fend tout de même d'une présentation synthétique – un pavé de 70 pages d'analyses et de chiffres – et permet aux élu-es quelques *p'tites* questions ! Au programme du budget 2018, **49,6 millions d'euros en moins sur la contribution de l'État** et **11,4 millions d'euros d'économies en dépenses de personnel**, pour partie imputable au 297 ETPT supprimés sur l'année ! Devant cette inconséquence budgétaire, **les élu-es ont décidé de solliciter l'assistance d'un cabinet d'expertise comptable**. La situation économique et financière de Pôle Emploi bénéficiera d'une nouvelle consultation, mais certainement bien mieux étayée grâce au rapport du cabinet d'expertise.



## LA DIRECTION S'EST ENGAGÉE A RÉÉCRIRE LA NOTE RH



Le 18 avril, **une note RH concernant les principes de gestion des temps et des absences non justifiées** était diffusée à l'ensemble des personnels franciliens. Cette note **se caractérisait par un contrôle toujours plus contraignant** pour les personnels. En plus d'être illégales, certaines mesures étaient tout simplement inacceptables : **retraits sur salaire, sanctions disciplinaires, interprétation fallacieuse de l'accord OATT**, etc. Certains syndicats dont le SNU ont alors interpellé la direction lors des réunions des délégués du personnel le 19 avril et du comité d'établissement le 24 avril, avec la **promesse d'engager des poursuites judiciaires** si cette note indigne devait rentrer en application. **La direction a finalement cédé et s'est engagée à la réécrire intégralement**. La note est donc suspendue, information qui devrait bientôt être confirmée via l'intranet.

Paris, le 3 juin 2018